

HANDIPLAGE

# « Nous souhaitons voir ouvrir un maximum de nouveaux lieux de baignade accessibles »

Ramón Espi, président de l'association Handiplage, nous présente cette structure et dresse un état des lieux de l'accessibilité des plages et de leurs activités de loisirs en France.

**P**ouvez-vous vous présenter ? Je suis dessinateur industriel, président de l'association Handiplage et également évaluateur Accessibilité, en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme Béarn Pays-Basque, dans le cadre du Label National « *Tourisme & Handicap* ». Handicapé à la suite d'un accident de moto, je vis en fauteuil roulant depuis 20 ans et essaye de conserver les mêmes activités qu'auparavant.

**Pouvez-vous nous raconter l'histoire de l'association Handiplage ?**

Tout a commencé en 1995, lorsque Brigitte Berckmans, vice-présidente d'Handiplage et moi-même avons appris qu'un hôpital voisin, l'hôpital Marin

## « 290 plages sont aujourd'hui recensées sur le site d'Handiplage »

d'Hendaye basé sur la côte Basque (64), proposait des activités aquatiques en mer à ses résidents, avec un accompagnement du personnel et des tiralos. Nous nous sommes rendus sur place et avons demandé à tester l'activité de baignade. Nous avons été très bien accueillis et avons beaucoup apprécié cet essai, que nous avons renouvelé avec des amis. Ce dispositif étant réservé aux patients de l'hôpital, nous sommes allés à la rencontre de M.Lassalette, maire d'Hendaye de l'époque, qui nous a alors suggéré de créer une association dédiée à la baignade accessible sous l'angle des loisirs, tout en nous inspirant des aménagements mis en place par l'hôpital.

Nous avons alors commencé à monter un projet en partenariat avec un ESAT et des ergonomes, notamment pour la

partie technique et pour l'adaptation des tiralos. Nous avons établi un cahier des charges répertoriant tous les aspects nécessaires à la mise en accessibilité d'une plage et de ses loisirs : cheminement, personnel mobilisé... Nous avons été particulièrement attentifs à ce dernier point car lors de nos essais, nous avons beaucoup apprécié le fait qu'il y ait des personnes pour nous accompagner jusqu'au lieu de baignade. Nous avons donc repris cette idée et demandé à la mairie d'Hendaye de déléguer cette fonction à des saisonniers – pour lesquels nous avons mis en place des formations par la suite. C'est ainsi qu'est née en 1997 la première « *handiplage* » et son association éponyme Handiplage. Dès lors, plusieurs responsables de municipalités côtières

ont commencé à nous contacter afin d'obtenir des conseils pour créer à leur tour des plages accessibles, d'abord sur la côte basque puis du côté de la Méditerranée,

et même dans des secteurs éloignés de la mer (plans d'eau). Aujourd'hui, le concept d'Handiplage s'est largement développé dans toute la France et nous recevons toujours des demandes de renseignements et de labellisation – car nous avons créé un peu plus tard un label Handiplage.

**Quelles actions mettez-vous en œuvre ?**

- Notre première mission consiste à informer le public sur les plages, les activités et les équipements accessibles en bord de mer ou à proximité. Notre site internet [www.handiplage.fr](http://www.handiplage.fr) recense 290 plages dont plus de 60 sont labellisées. Il propose notamment une carte des plages françaises accessibles, un top des plages, et de nombreux liens vers tout ce qui concerne les

loisirs et vacances accessibles (hébergement, culture, services...).

- Nous avons également un rôle de sensibilisation générale et de conseil auprès des municipalités qui souhaite créer une handiplage. Selon les demandes reçues, nous nous déplaçons ou nous transmettons les documents utiles.
- Depuis 2006, nous développons un dispositif de formation à destination des personnes qui travaillent dans le secteur des loisirs et veulent apprendre à mieux appréhender les personnes en situation de handicap. À ce jour, nous avons formé environ 90 handiplagistes, le plus souvent des employés de mairie qui sont amenés à travailler sur les plages (maîtres-nageurs, travailleurs saisonniers...) mais aussi des personnes qui travaillent auprès de plan d'eau ou dans des piscines. La formation dure deux jours et évoque des thèmes tels que: les grandes familles de handicap, la réglementation (y compris celle des contrats de travail), les techniques de transferts du tiralo au fauteuil, la sécurité, le fonctionnement du système audio-plage (bracelet qui permet à ses utilisateurs d'être guidés par le biais de balises sonores ou de donner l'alerte en cas de difficulté)... La formation est animée par des professionnels du secteur médical et médico-social, comprend des mises en situation et permet l'obtention d'un certificat. À terme, nous aimerions que cette formation soit reconnue officiellement et que toutes les mairies qui ouvrent des sites handiplage puissent former leur personnel, notamment via le dispositif de formation continue. La reconnaissance d'une telle formation ou du statut d' « *handiplagiste* » serait d'ailleurs tout à fait cohérent avec les exigences de la loi du 11 février 2005.

Nous avons fait une demande d'accréditation mais nous n'avons pas encore obtenu de réponse.

### Parlez-nous du label Handiplage que vous avez mis en place.

Le label Handiplage existe depuis 2000. Il a pour objectif de mieux promouvoir les lieux de baignade accessibles auprès du public et prend en compte tous les types de handicap. Pour l'obtenir, il faut remplir un cahier des charges correspondant à différents degrés d'accessibilité et de confort, en fonction du niveau visé. Le cahier des charges et un questionnaire d'évaluation sont en ligne sur notre site.

Voici quelques uns de ses principaux critères :

- Niveau 1: Accès à la plage par rampe d'accès ou plain pied avec caillebotis ou tapis rigide; engins pour entrer dans l'eau (tiralos) sanitaires et stationnements accessibles; proximité d'un poste de secours...
- Niveau 2: Présence d'une tierce-personne (handiplagiste) pour faciliter l'accès à la baignade; signalisation claire et visible, notamment routière, du site accessible avec le logo Handiplage...
- Niveau 3: Confort supplémentaire apporté de différentes manières. Vestiaire accessible et douche avec flexible. Présence d'un lieu pour se détendre et s'abriter du soleil (pergola ou autre); informations sur les horaires d'ouverture; informations présentes sur les brochures touristiques.
- Niveau 4 (label 4 roues): Présence d'un système Audioplage en plus de la validation de tous les critères précédents.

Le label Handiplage doit bien être distingué du label Tourisme et Handicap. Souvent les mairies demandent le label Handiplage dans un premier temps, et souhaitent ensuite le compléter par le label Tourisme et Handicap, géré par l'association du même nom. Le label T et H fonctionne selon les familles de handicap et non par des niveaux gradués. Pour espérer l'obtenir, il faut avoir atteint au minimum le niveau 2 du label Handiplage.

### Quels sont vos projets et objectifs pour les mois et années à venir ?

Nous souhaitons continuer à labelliser des sites mais surtout voir ouvrir un maximum de nouveaux lieux de baignade accessibles, avec ou sans notre aide, et même s'il s'agit de lieux qui ne sont pas tous labellisés. C'est déjà très positif que des municipalités soient sensibles au sujet de l'accessibilité des plages. L'idéal serait d'avoir deux lieux de baignade accessibles sur chaque municipalité côtière, au moins sur la côte basque.

### Que pensez-vous de l'accessibilité des plages françaises aujourd'hui ?

Globalement, il y a plutôt une bonne accessibilité lorsque l'on se penche sur la carte des plages accessibles. Nous avons labellisé des plages dans toute la France, certaines municipalités proposant également des activités de loisirs en parallèle.

À nuancer toutefois.

Avec la loi de 2005, toutes les municipalités vont normalement devoir rendre leurs plages accessibles. Pour les accès en bord de mer, il y a encore des villes où ce n'est pas le cas. Certaines peuvent être gênées par des contraintes naturelles: dunes, besoin de mettre du matériel discret pour respecter le milieu naturel... D'autres ont refaits les sites à neuf sans prendre en compte l'accessibilité, parfois par crainte de coûts supplémentaires...

Dans ce contexte il nous semble donc très important de continuer à sensibiliser les élus ainsi que toutes les personnes concernées par la gestion de sites touristiques. On est là s'ils ont besoin d'informations et de conseils, et on peut réaliser des études avec eux si cela peut les aider.

### Et plus largement que pensez-vous de l'accessibilité des activités touristiques au bord de la mer en France ?

Il y a encore assez peu d'activités de loisirs accessibles en bord de mer. Cependant on voit des choses se construire. Par exemple, de plus en plus de clubs sportifs s'ouvrent au handicap: le surf sur la côte basque, la voile sur la Méditer-



Handiplage se tient à la disposition des municipalités souhaitant rendre leurs plages accessibles.

ranée, la pêche... Il y a aussi des plages labellisées qui proposent en parallèle des bases de loisirs accessibles.

### Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Pour tout renseignement sur les plages et lieux de baignade accessibles en France, rendez-vous sur le site [www.handiplage.fr](http://www.handiplage.fr). L'association Handiplage gère également le site [www.handiplusaquitaine.fr](http://www.handiplusaquitaine.fr) qui recense tous les sites touristiques accessibles de cette région. Le public est d'ailleurs invité à venir proposer sur le site ses propres idées d'activités et sorties accessibles, en fonction de ses expériences. À noter que ce site internet est accessible aux personnes déficientes visuelles.

Par ailleurs, nous travaillons en partenariat avec de nombreuses associations et proposons une rubrique dédiée à leur actualité.

● **Propos recueillis par Caroline Madeuf**

